COMMUNE de ST-CLAUD SEANCE N°1 du 3 Mars 2026

Nombre de délégués en exercice : **15** Présents : 8 Votants : 11 Date de la convocation du Conseil : 11/02/2025	L'an Deux Mil Vingt-six, le trois mars, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CLAUD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur DUBUISSON Pascal, Maire.

Présents : Mmes DERRAS Michèle, DUPONT Pascale, CANOINE Delphine, PREVOTEL Sylvie ;
MM. DUBUISSON Pascal, BERISSET Anthony, DUCOURET Philippe, FRETILLERE Thierry ;

Absents excusés : Mmes PINET Laurence, BRISARD Sylviane, BAUDIN Stéphanie,
MM. GILLARDEAU Michaël, MEMIN Frédéric, GODINEAU Thomas, OUY Mathieu,

Pouvoirs : Mme PINET Laurance à Mme CANOINE Delphine
Mme BAUDIN Stéphanie à M. BERISSET Anthony
M. MENIN Frédéric à M. DUBUISSON Pascal

Madame CANOINE Delphine a été désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du 4 décembre 2025.

Délibération N° 030326/01

OBJET : Vente d'un logement vacant au Breuil par LOGELIA

Monsieur le Maire informe que Logélia est propriétaire de plusieurs maisons dans le lotissement du Breuil.

Leur Conseil d'Administration a accepté le 26 septembre 2024 la mise en vente de deux logements inoccupés.

Un couple souhaite faire l'acquisition de la maison située au n°14 le Breuil, d'une superficie de 73.16 m² construite à 1981 sur un terrain de 500 m².

La Direction Départementale des Territoires sollicite l'avis du Conseil Municipal sur ce projet d'aliénation conformément aux dispositions de l'article L.443-7 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- ✓ Acceptent la vente par Logélia du logement sis n°14 le Breuil sur la commune de SAINT-CLAUD ;

- ✓ donnent tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les pièces afférentes à cette décision ;

Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0

Délibération N° 030326/02

OBJET : Rapport sur le prix et la qualité du Service Public d'Eau Potable, SIAEP NORD EST CHARENTE

M. le Maire expose que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de l'Eau Potable établi par le SIAEP NORD EST CHARENTE dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ➢ **PREND** connaissance du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable établi par le SIAEP NORD EST CHARENTE ;
- ➢ **donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les pièces afférentes à cette consultation;

Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0

Délibération N° 030326/03

OBJET : Vente d'une parcelle au lotissement Clos Gâline

Monsieur le Maire informe l'assemblée que M. HAVRE Frédéric souhaite faire l'acquisition du lot n°16, parcelle lot n°16 cadastrée section E n°1106 d'une superficie de 603 m² dans le lotissement communal de Clos Gâline.

Il rappelle que les parcelles de ce lotissement communal ont été mises à la commercialisation en 2008 au tarif de 14 € Net.

➲ **Ouï cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité,**

- Accepte la vente de la parcelle cadastrée section E n°1106 d'une superficie de 603 m² au prix de 14 € net soit 8442 € ;
- Précise que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur ;
- Donne tous pouvoirs à M. le Maire pour signer les documents afférents à cette décision ;

Délibération N° 030326/04

OBJET : Vote des Subventions 2026

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de statuer sur les subventions qui seront versées en 2026.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de voter les subventions suivantes pour 2026 :

	Subventions 2025
AMICALE DES POMPIERS	800
CAUE	150
Sporting CLUB ST CLAUD	1000
SOCIETE DE CHASSE	800
DONNEURS DE SANG	400
ASSOCIATION PARENTS D'ELEVES	400
ANCIENS COMBATTANTS	200
USEP (imposé)	500
ADAPEI	160
ASSOCIATION DE PECHE	80
L'ARBRACHATS	150
NATURE ET ACCUEIL	150
COOPERATIVE SCOLAIRE	1000
CULTURE ET PATRIMOINE	400
La grande Famille confolentaise	100
SPORTS ET LOISIRS	300
Collège Louis Pasteur	600
Collège de Chabanais	60
Collège Jean Michaud	60
Lycée Emile Roux	30
La tirelire	200
Abeille noire	200
Tour Charente limousine	300
Tour Poitou Charente	10500
De la porcelaine à la sculpture	150

Les amis du trail de la Sonnette	100
ligue contre le cancer	200
le théâtre du coin	200
Centre de Loisirs Roumazières	130
CALCCM	100
Centre de loisirs Chasseneuil	400
Comice Agricole	500

- précise que ces dernières seront inscrites au budget primitif 2026, et qu'elles seront versées après présentation du bilan de l'association ;
- Une subvention sera versée à l'association qui proposera des animations lors de la Frairie de Pâques ;
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces afférentes à cette décision ;

Pour : 11	**Contre : 0**	**Abstention : 0**

Délibération N° 030326/05

OBJET : Convention de mise à disposition d'un agent technique – prestations de services avec la commune de SAINT-LAURENT-DE-CERIS

Monsieur le Maire expose que la Commune de SAINT-LAURENT-DE-CERIS l'a sollicité pour une mise à disposition de personnel et de matériel communaux afin d'effectuer des travaux d'entretien des espaces verts sur leur commune.

Il présente la convention établie par la commune de SAINT-LAURENT-DE-CERIS dont l'objet et la mise à disposition d'un agent technique de SAINT-LAURENT-DE-CERIS en faveur de la commune de SAINT-CLAUD.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Compte tenu que la demande de mise à disposition de personnel et de matériel communaux est initiée par la commune de SAINT-LAURENT-DE-CERIS ;
- Que la commune de SAINT-CLAUD n'estime pas avoir besoin de personnel de la commune de SAINT-LAURENT-DE-CERIS ;

Décide à l'unanimité :

- de refuser la signature de « la convention de mise à disposition d'un agent technique auprès de la commune de SAINT-CLAUD » présentée par la commune de SAINT-LAURENT-DE-CERIS ;

- Informe qu'une convention de prestations de services entre les communes sera établie et présentée à la commune de SAINT-LAURENT-DE-CERIS ;

- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces afférentes à cette décision ;

Pour : 11	**Contre : 0**	**Abstention : 0**

Délibération N° 030326/06

OBJET : Travaux d'Eclairage Public – Devis du SDEG 16

Monsieur le Maire présente des devis établis par le SDEG 16 relatifs à des travaux divers d'éclairage public.

Les montants à la charge de la Commune sont les suivants :

Remplacement de foyers vétustes	
Lotissement Champ Gois	2 098.96 €
Route de Confolens	549.41 €
Rue du Breuil	564.27 €
Avenue Pasteur	205.13 €
Ajout d'une lanterne rue de Clos Gâline	563.41 €
TOTAL	3 981.18 €

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **à l'unanimité** :

- Donne un avis favorable aux travaux présentés ci-dessus pour un montant total de 3 981.18 € ;
- Précise que les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux seront inscrits lors du vote du budget primitif 2026 ;
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces afférentes à cette décision ;

Pour : 11	**Contre : 0**	**Abstention : 0**

Monsieur le Maire expose que d'autres travaux d'éclairage public seront effectués, notamment le remplacement des sources à décharges par des sources à Led. Ceux-ci seront réalisés dans le cadre de la rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public qui entre dans le dispositif du Fonds d'Accélération de la Transition Ecologique des Territoires – Fonds Vert.

D'autre travaux concernant la modification du coffret de la station d'épuration pour passer en contrat bleu, pris en charge par le SDEG 16.

Délibération N° 030326/07

OBJET : Projet jardin partagé à la TIRELIRE

Monsieur le Maire présente le projet porté par les personnes adhérentes à la TIRELIRE concernant la création d'un jardin partagé dans le parc de la maison de la TIRELIRE.

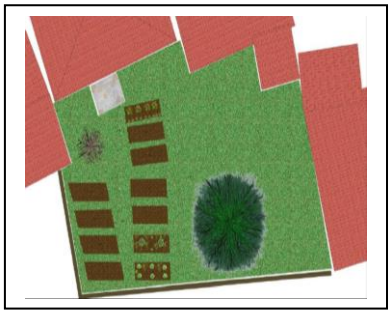

L'objectif est de créer un espace de jardinage, favoriser les échanges intergénérationnels et l'implication des habitants, sensibiliser aux pratiques de jardinage respectueuses de l'environnement, et renforcer l'attractivité et l'utilité sociale du Tiers-Lieu.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **à l'unanimité** :

- Donne un avis favorable au projet porté par les membres de la Tirelire ;
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces afférentes à cette décision ;

Pour : 11	**Contre : 0**	**Abstention : 0**

Délibération N° 030326/08

OBJET : Matériel informatique aux Ecoles

Monsieur le Maire présente les devis concernant le renouvellement de matériel informatique aux Ecoles.

Les enseignants ont été sollicités et les quantités revues à la baisse.

Le matériel commandé comprendra :

-1 Vidéo projecteur
-1 paire d'enceintes amplifiée
-1 tableau blanc interactif
-2 ordinateurs

Le montant s'élève à 4084 € H.T. sous réserve d'une mise à jour du devis.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **à l'unanimité** :

- Donne un avis favorable à l'acquisition de matériel informatique aux Ecoles ;
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces afférentes à cette décision ;

Pour : 11	**Contre : 0**	**Abstention : 0**

<u>Questions diverses</u> :

Ecoles : le dossier relatif au remplacement de la chaudière aux écoles doit être relancé auprès du CRER ;

Lotissement Clos Gâline :

Mme CANOINE sollicite le remplacement des blocs de béton installés pour empêcher les véhicules d'entrer et de sortir sur la route de Confolens au lotissement Clos Gâline par des barrières en bois.

Fait et délibéré, en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme,
Le Maire
Pascal DUBUISSON

La séance est levée à 22 h 30

La Secrétaire de Séance,
Delphine CANOINE